

Le président

Paris, le 4 septembre 2026

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour la transmission de votre document présentant les modalités de la concertation continue du projet de stockage d'hydrogène en cavités salines à Manosque. Les membres de la Commission ont été informés, lors de la séance plénière du 2 septembre 2026, des modalités que vous envisagez.

Les dispositifs proposés semblent adaptés aux enjeux du projet ainsi qu'aux différents périmètres des concertations continues qui prolongent le droit à l'information et à la participation du public suite au débat global « Fos-Berre-Provence : un avenir industriel en débat ». Ils s'inscrivent de manière cohérente dans les trois niveaux géographiques concernés : le projet lui-même, les projets du Val de Durance et le périmètre global des projets du débat.

Vous prévoyez une première réunion publique commune aux trois projets en lien avec l'hydrogène du Val de Durance à la rentrée 2026, précédée d'une permanence dont le lieu et la date restent à préciser. Il me paraît souhaitable que cette réunion puisse se tenir dès le début du mois de septembre, afin de permettre l'organisation des différents temps de concertation à l'automne, avant la période des fêtes de fin d'année. Il serait également important de choisir un lieu favorisant un contact direct avec les publics, notamment ceux habituellement éloignés des démarches participatives, afin de diversifier la participation à la permanence comme à la réunion publique.

Le développement des supports numériques (site internet, compte LinkedIn, FAQ et éventuellement une newsletter à moyen terme) en complément des formats présentiels (réunions publiques, ateliers participatifs notamment dans des établissements scolaires) traduisent votre volonté de renforcement de la transparence de l'information et l'expression du public par la diversification des canaux mobilisés. Il serait toutefois important que le calendrier associé à ces actions soit précisé et présenté de manière plus détaillée lors de la première réunion publique commune, idéalement jusqu'à la fin du premier semestre 2026.

Votre projet de lettre d'information semestrielle pourrait permettre, bien en amont de la mise en œuvre des modalités de votre concertation continue, de veiller régulièrement à intensifier vos actions de communication afin de favoriser, au-delà des acteurs institutionnels, la participation d'un public large et diversifié, en facilitant sa connaissance des différentes modalités, du calendrier actualisé de la concertation continue et de l'avancement de vos études.

Vous indiquez également que le plan de concertation pourra évoluer en fonction de l'avancement des études et des attentes exprimées par le public. Cette souplesse est bienvenue et témoigne d'une démarche ouverte. Elle impliquera néanmoins une actualisation annuelle du plan, afin de garantir la cohérence des informations diffusées et la lisibilité de la démarche pour le public et l'ensemble des parties prenantes.

Concernant la concertation préalable liée à la déclaration de projet valant modification du PLU de Manosque, l'organisation d'un temps spécifique pour revenir vers le public constitue un signal positif. La prise en compte des contributions dans le bilan de la concertation continue va dans le même sens. Je vous encourage à informer clairement et suffisamment en amont le public de l'existence de cette procédure, afin de favoriser une mobilisation effective. La réunion publique commune pourrait, à cet égard, constituer un moment particulièrement pertinent pour introduire cette étape.

Enfin, votre volonté de maintenir un dialogue structuré pendant la phase travaux, via une instance de suivi réunissant les parties prenantes et les acteurs institutionnels, est à saluer. Je vous invite à mettre cette proposition en discussion dès la concertation continue, de manière à identifier les modalités selon lesquelles le grand public souhaiterait être associé à cette instance et à en préciser progressivement le fonctionnement.

Par principe de transparence, je vous informe que votre note relative aux modalités de la concertation continue, ainsi que le présent courrier, seront publiés sur le site internet de la CNDP. Je vous remercie d'en assurer également la publication sur le site dédié à la concertation continue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Jean-Michel NOE
Président GIE Géométhane

Copie à :
Monsieur Michel GAIRAUD, garant CDNP
Madame Valérie SAKAKINI, garante CDNP